

social véritable, ils sont une sauvegarde contre les maux engendrés par l'individualisme et contre les dangers menaçants du socialisme communiste. Disons-nous avec M. Bourassa que c'est là le "seul obstacle", "le meilleur, le seul antidote" à ces maux menaçants? Nous craindrions de pousser aussi loin l'affirmation, et nous ne voyons pas l'utilité de le faire. Antérieurement, en effet, aux syndicats, et d'une importance plus grande comme d'une plus grande efficacité pour le maintien et la défense de l'ordre social, il y a la religion, il y a l'Eglise, il y a la société civile organisée et constituée en Etat.

Il faut encore signaler à la louange des articles de M. Bourassa, qu'ils rappellent aux syndicats qu'ils doivent être ordonnés et même subordonnés au bien général de la société, tout en recherchant comme objet immédiat le bien particulier de la profession et aussi de l'individu syndiqué.

Nous aurions aimé lire à ce sujet, dans le *Devoir*, un exposé précis et ordonné des enseignements de Léon XIII et de Pie X sur les rapports du syndicat avec la société civile, comme nous aurions aimé aussi entendre dire, dans ces abondants articles, en quoi, comment et jusqu'à quel point les syndicats groupant des ouvriers catholiques, doivent être catholiques. M. Bourassa, qui a de l'érudition, n'ignore certainement pas les enseignements si lumineux et si judicieux des papes sur cette grave question. Nous sommes surpris qu'il n'ait pas jugé utile ou opportun de les citer.

Il est bien de dire: les syndicats des ouvriers catholiques doivent être catholiques, les syndicats doivent être subordonnés au bien général de la société, mais l'important est de montrer ce que comporte et ce qu'exige ce double principe, dont le premier inclut implicitement le second. Ce qui est beaucoup plus important que les syndicats se déclarant catholiques, c'est l'esprit qui les anime, les principes dont ils s'inspirent, les œuvres qu'ils accomplissent.

Il faut rappeler à ce sujet, un principe fondamental posé par Léon XIII, dans sa grande encyclique *Rerum novarum*. Recherchant à quelle fin principalement doit se rapporter toute l'économie des corporations, le Pape disait: "*Il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux. C'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés; autrement elles dégénéraient bien vite et tomberaient; ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place*".

Dans le même document mémorable, M. Bourassa s'en souvient, le Pape voulant indiquer par quels moyens les ouvriers peuvent sûrement améliorer leur sort, rappelle comment la religion indiquée comme première fin des corporations ouvrières, concilia la bienveillance aux premiers chrétiens, parmi lesquels il y avait tant de pauvres ouvriers et même tant d'esclaves: "*On pouvait les voir diligents, laborieux, paci-*

fiques, modèles de justice et surtout de charité. Au spectacle d'une vie si parfaite et de mœurs si pures, tous les préjugés se dissipèrent... Quelle que soit, dans les hommes, la force des préjugés et des passions, si une volonté perverse n'a pas entièrement étouffé le sentiment du juste et de l'honnête, il faudra que, tôt ou tard, la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers, qu'on aura vus actifs et modestes, mettant l'équité avant le gain et préférant à tout la religion du devoir".

Tel est le grand idéal que Léon XIII proposait avant tout aux ouvriers et aux corporations ouvrières. Dans tous les enseignements que ce grand pape a donnés, on ne trouve rien qui puisse favoriser la lutte des classes ni les luttes purement politiques. On y trouve tout le contraire.

Pour avoir négligé ou cru inutile de rappeler cet idéal indiqué par Léon XIII, M. Bourassa, cédant à son tempérament de lutteur violent, aimant les offensives acerbes, dirige fatalement ses syndicats catholiques nationaux vers la lutte contre les patrons et contre le gouvernement. Les syndicats qu'il veut voir organiser seront, (qu'il le veuille ou non, par le seul fait qu'ils obéiront à l'impulsion que leur donnent ces quatorze articles, de facture oratoire plutôt que doctrinale), aussi politiques que professionnels, aussi belliqueux que pacificateurs; ils le seront même davantage, étant donné les passions populaires qui sévissent dans notre pays.

Là est le danger pour les syndicats eux-mêmes, pour les ouvriers qui en font ou en feront partie, pour la société en général et même pour l'Eglise, dont on peut, en se proclamant bien catholique, compromettre l'influence et égarer les enfants.

Si les syndicats s'organisent en machine politique ou en machine de guerre entre les classes, le mal qu'ils feront ne sera pas diminué, il sera même accru, par le fait qu'ils se proclameront catholiques et nationaux. Ils pourront bien procurer certains avantages pécuniaires, de salaire, aux ouvriers; ils ne contribueront ni à leur progrès moral ou religieux, ni à leur progrès professionnel, et ils nuiront considérablement au bien général.

* * *

En écrivant ses articles sur cette question redoutable des syndicats ouvriers, qui a besoin d'être étudiée avec autant de science que de pondération, avec autant de prudence que de zèle, le directeur du *Devoir* n'a pas suffisamment indiqué, s'il l'a même aperçue, l'étendue et la complexité du problème qu'il abordait, problème qu'ont abordé et traité avec des solutions parfois bien divergentes tant de juristes et de sociologues, même catholiques. Il ne paraît guère, au ton de ses articles, s'être douté davantage que s'il est une question déjà trop brûlante, à laquelle il ne faut ajouter le combustible d'aucune passion politique, c'est bien la question qu'il entreprenait de traiter.